



**Cadre d'évaluation dirigé par la communauté pour le  
déploiement de l'outil SWIT de mise en œuvre des  
programmes pour les travailleuses du sexe ainsi que pour  
leur participation significative**

**SUPPORTED BY:**



<b>TABLE DES MATIERES</b>	
<b>INTRODUCTION:</b>	<b>3</b>
<b>GUIDE POUR LES ORGANISATIONS DIRIGÉES PAR LES TRAVAILLEUSES DU SEXE CONSIDÉRANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN CADRE D'ÉVALUATION COMMUNAUTAIRE</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONNAIRES ET INDICATEURS POUR LES ORGANISATIONS DIRIGÉES PAR DES TRAVAILLEUSES DU SEXE</b>	<b>6</b>
Questions pour les organisations dirigées par des travailleuses du sexe	6
Indicateurs pour les organisations dirigées par des travailleuses du sexe	9
Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe	10
Questions sur la participation significative pour les organisations dirigées par des travailleuses du sexe	10
Indicateurs sur la participation significative	11
<b>QUESTIONNAIRES ET INDICATEURS POUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES</b>	<b>13</b>
Questions pour les organisations non gouvernementales	13
Indicateurs pour les organisations non gouvernementales	14
Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe	16
Questions sur la participation significative pour les organisations non gouvernementales	16
<b>QUESTIONNAIRES ET INDICATEURS POUR LE FONDS MONDIAL</b>	<b>18</b>
Questions pour les PRs, SRs & SSRs du Fonds Mondial	18
Indicateurs pour les PRs, SRs & SSRs du Fonds Mondial	19
Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe	20
Questions sur la participation significative pour les PRs, SRs & SSRs du Fonds Mondial	21
Questions pour le Secrétariat du CCM	23
Indicateurs pour le Secrétariat du CCM	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe	23
Questions sur la participation significative pour le Secrétariat du CCM	24
Questions pour les représentantes des travailleuses du sexe au CCM	26
Indicateurs pour les représentantes des travailleuses du sexe au CCM	26
Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Questions sur la participation significative pour les représentantes des travailleuses du sexe au CCM	27
<b>QUESTIONNAIRES ET INDICATEURS POUR LE GOUVERNEMENT</b>	<b>29</b>
Questions pour les gouvernements locaux, régionaux et nationaux	29
Indicateurs pour les gouvernements locaux, régionaux et nationaux	30
Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe	32
Questions sur la participation significative pour les gouvernements locaux, régionaux et nationaux	32
<b>QUESTIONNAIRES ET INDICATEURS POUR LES AGENCES DES NATIONS UNIES</b>	<b>34</b>
Questions pour les Agences des Nations Unies	34
Indicateurs pour les Agences des Nations Unies	35
Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe	37
Questions sur la participation significative pour les Agences des Nations Unies	37
<b>PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES TRAVAILLEUSES DU SEXE</b>	<b>39</b>
Questions à poser sur la participation significative	40
Indicateurs pour la participation significative des travailleuses du sexe	42
<b>LISTE DE CONTRÔLE DU SWIT POUR LES INTERVIEWS DE TOUS LES ASSOCIÉS</b>	<b>44</b>
<b>LIGNES DIRECTRICES POUR REDIGER LES RAPPORTS DES PAYS</b>	<b>45</b>

## Introduction:

L'[Outil de Mise en œuvre des programmes pour les Travailleuses du Sexe](#), plus communément appelé SWIT [titre de publication: Mettre en œuvre des programmes complets VIH/IST avec les Travailleuses du Sexe: Approches Pratiques tirées d'Interventions Collaboratives] fournit des lignes directrices pratiques sur comment mettre en œuvre une programmation basée sur les droits. Le SWIT a été développé en collaboration avec des organisations et des réseaux dirigés par des travailleuses du sexe et a été publié en Décembre 2013 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Programme Joint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (UNAIDS), le Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel (NSWP), la Banque Mondiale et le Programme au Développement des Nations Unies (PNUD). Le NSWP a publié [Le Guide Futé des Travailleuses du Sexe pour le SWIT](#) en 2015, qui fournit un court résumé de ses messages clés.

LINKAGES/UNDP a contracté le NSWP pour développer et piloter un cadre d'évaluation du déploiement du SWIT dirigé par la communauté et un cadre pour évaluer la participation significative des travailleuses du sexe dans la prise de décision et les forums politiques et programmatiques. Ce cadre a été développé en collaboration avec des travailleuses du sexe nommées par l'Alliance Africaine des Travailleuses du Sexe (ASWA); le Réseau Asie Pacifique des Travailleuses du Sexe (APNSW); le Réseau de Plaidoyer pour les Droits des Travailleuses du Sexe pour l'Europe du centre et de l'est et l'Asie Centrale (SWAN); la Plateforme Latino-Américaine des Personnes qui Exercent le Travail Sexuel (PLAPERTS); la Coalition Caribéenne des Travailleuses du Sexe (CSWC); et des collègues des programmes LINKAGES et Bridging the Gaps, du Fonds Mondial, UNFPA, PNUD, OMS et ONUSIDA lors d'une Réunion Mondiale d'Experts en Septembre 2017 en Ukraine.

Ce cadre est destiné à être utilisé par les organisations dirigées par les travailleuses du sexe afin de suivre l'adoption et le déploiement du SWIT et la participation significative des travailleuses du sexe dans leur pays. Il mettra en lumière les manques et fournira de l'information pour soutenir le plaidoyer des organisations dirigées par les travailleuses du sexe pour la mise en œuvre de services complets basés sur les droits dans leur pays.

Par déploiement, ce cadre ne veut pas dire surveiller la mise en œuvre du SWIT mais donne l'opportunité de recueillir des informations sur le niveau de sensibilisation et de connaissance que les différentes parties prenantes ont du SWIT au moment où les interviews avec celles-ci ont lieu.

Le cadre d'évaluation développé inclut le fait d'interviewer des représentants de cinq catégories de parties prenantes identifiées durant la Réunion Mondiale d'Experts:

1. Les organisations dirigées par les travailleuses du sexe
2. Les organisations non-gouvernementales (à l'international, national et local)
3. Les programmes soutenus par le Fonds Mondial
4. Les programmes gouvernementaux
5. Les agences des Nations Unies

Les questions et indicateurs dans le cadre d'évaluation sont aussi venues de la Réunion Mondiale des Experts, et ont été testés durant des projets pilotes au national, soutenus par le

NSWP et les réseaux régionaux, et organisés par OPSI en Indonésie (Février 2018), KESWA au Kenya (Mars 2018), Chances for Life au Suriname (Avril 2018) et Legalife-Ukraine en Ukraine (Mai 2018). Des retours des projets pilotes ont été inclus dans ce cadre.

## **Guide pour mettre en œuvre le cadre d'évaluation**

Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui décident d'utiliser le cadre d'évaluation communautaire peuvent adapter les questions au contexte national, et/ou raccourcir les questionnaires si elles ressentent que certaines questions ne sont pas pertinentes ou nécessaire dans leur pays. Néanmoins, toutes les questions pour évaluer la participation significative des travailleuses du sexe devraient être posées à toutes les parties prenantes.

### **ETAPES RECOMMANDÉES:**

- Discuter du soutien technique potentiel disponible de la part du réseau régional et/ou du NSWP.
- Identifier un minimum de 5 travailleuses du sexe pour mettre en œuvre le cadre d'évaluation, qui doit être soutenu par l'organisation dirigée par des travailleuses du sexe menant le projet.
- Organiser un atelier de 2 – 3 jours pour former les travailleuses du sexe à utiliser le cadre d'évaluation. Pendant l'atelier, examiner toutes les questions, avec les travailleuses du sexe; adapter les questions au contexte national; et décider quelles questions doivent être posées et quels indicateurs seront utilisés pour informer le rapport national.
- Conduire une cartographie des parties prenantes nationales et identifier les organisations et individus clés de chaque catégorie de partie prenante au sein du pays interviewé. Cela peut être fait avant ou pendant l'atelier – mais devrait toujours impliquer les travailleuses du sexe.
- Conduire des interviews avec un nombre limité de parties prenantes et rassembler les travailleuses du sexe qui conduisent les interviews pour discuter et résoudre tout problème soulevé pendant les interviews initiales des parties prenantes.
- Conduire les interviews des parties prenantes restantes.
- Une fois que toutes les interviews ont été conduites, rassembler les travailleuses du sexe interviewées pour discuter des résultats et se mettre d'accord sur le contenu critique pour le rapport national
- Rédiger un rapport national (modèle fourni à la fin de ce document).
- Organiser une réunion de validation avec les travailleuses du sexe pour examiner le rapport rédigé en lien avec les commentaires reçus de la part de la communauté.
- Partager le rapport rédigé avec les parties prenantes interviewées, et considérer les retours reçus et si le rapport devrait être davantage examiné.

### **Notes:**

Les participants à l'interview doivent signer un formulaire de consentement avant l'interview. Le formulaire de consentement devrait inclure le fait que les participants peuvent choisir de ne pas répondre à une question et demander aux participants de donner leur permission pour des citations qui seront utilisées dans le Rapport du Pays; ils devraient être informés qu'ils

peuvent demander de voir les citations avant qu'elles soient incluses dans le rapport et peuvent refuser toute citation qu'ils ne veulent pas publiée.

## Questionnaires et Indicateurs pour les organisations dirigées par les travailleuses du sexe

Le NSWP définit les organisations dirigées par des travailleuses du sexe comme des organisations ou groupes qui respectent au moins deux des trois critères suivants:

- ↪ Organe décisionnel : au moins 50 % de l'organe décisionnel doit être composé de travailleurSEs du sexe (ancienNEs ou actuelLEs, mais avec une tendance à inclure les travailleurSEs du sexe travaillant actuellement sans que cela ne soit une nécessité absolue).
- ↪ Les porte-paroles : au moins 50% des porte-paroles doivent être des travailleurSEs du sexe.
- ↪ Le personnel : Au moins 33% du personnel doit être constitué de travailleurSEs du sexe qui doivent avoir les mêmes contrats et les mêmes conditions de travail que les autres membres du personnel de l'organisation.

Cartographier toutes les organisations dirigées par des travailleuses du sexe pertinentes dans le pays avant de décider qui interviewer.

Tous les membres de la communauté n'ont pas besoin d'être interrogés, l'organisation dirigée par des travailleuses du sexe mettant en œuvre le cadre devrait sélectionner les questions pertinentes aux différents niveaux de membres de la communauté: usagères des services, éducatrices paires, gestionnaires de projet.

### Questions pour les organisations dirigées par des travailleuses du sexe

#### Connaissance du et accès au SWIT

1. Connaissez-vous, ou quelqu'un de votre organisation, le SWIT (Mettre en œuvre des Programmes Complets VIH/IST avec les travailleuses du sexe), le guide international normatif sur les programmes pour les travailleuses du sexe?
2. Votre organisation a-t-elle eu accès au renforcement des capacités sur le SWIT?  
Si oui
  - a. Votre organisation a-t-elle été capable d'utiliser ce qu'elle a appris du SWIT pour développer ses capacités?
  - b. Comment l'apprentissage via le renforcement des capacités sur le SWIT a t'il été utilisé?
  - c. Quelle était l'activité pour le renforcement des capacités sur le SWIT ex: atelier, apprentissage en ligne, etc.
  - d. Votre organisation sait-elle où obtenir plus de renforcement des capacités sur le SWIT?
  - e. Votre organisation a-t-elle reçu plus de financements depuis qu'elle a reçu le renforcement des capacités sur le SWIT?
3. Votre organisation est-elle au courant d'autres parties prenantes au niveau national, continental et mondial plaidant pour le SWIT?
4. Votre organisation a-t-elle des copies du SWIT?
5. Est-il disponible entièrement dans les langues locales?  
Si oui, la qualité de la traduction est-elle bonne et le langage approprié?
6. Votre organisation a-t-elle des copies du Guide Futé des Travailleuses du sexe sur le SWIT? Est-il aussi disponible dans les langues comprises par les travailleuses du sexe dans le pays, y compris les migrantes?

#### Votre organisation et le SWIT

7. Votre organisation plaide-t-elle pour ou fournit elle une aide technique sur le SWIT vers l'externe? Avec qui?

- a. Sur une échelle de 1 (bas) à 10 (haut), comment noteriez-vous le plaidoyer de votre organisation sur le SWIT vers l'externe?
  - b. Le plaidoyer de votre organisation a-t'il eu pour résultat l'adoption du SWIT par d'autres parties prenantes dans votre pays?
  - c. Si oui, y a-t'il eu des améliorations dans les vies des travailleuses du sexe?
  - d. Votre organisation est-elle au courant de financeurs qui ont changé leurs critères pour permettre aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe de demander un financement depuis le lancement du SWIT?  
Si oui, quand a eu lieu ce changement et votre organisation peut-elle à présent faire une demande de financement?
8. Votre organisation a-t-elle reçu du soutien d'autres parties prenantes au niveau national, continental et mondial en plaidant pour le SWIT?
- a. Sur une échelle de 1 à 10, quelle fut l'utilité du soutien des autres parties prenantes au niveau national, continental et mondial en plaidant pour le SWIT?
9. Votre organisation a-t-elle reçu du soutien de l'ONUSIDA, UNFPA, PNUD et OMS en plaidant pour le SWIT?
- a. Sur une échelle de 1 à 10, de quelle utilité fut le soutien de l'ONUSIDA, UNFPA, PNUD et OMS en plaidant pour le SWIT?
  - b. Votre organisation est-elle au courant si l'ONUSIDA, UNFPA, PNUD et OMS plaident pour le SWIT dans votre pays?
  - c. Les différentes agences des Nations Unies priorisent-elles des chapitres particuliers?
  - d. Votre organisation reçoit-elle des mises à jour régulières de l'ONU sur leurs activités liées au SWIT?
10. Comment votre organisation plaide-t-elle auprès du gouvernement sur des sujets politiquement sensibles?
11. Les travailleuses du sexe se reconnaissent-elles comme expertes pour identifier leurs besoins et informer les programmes basés sur les droits?
- a. Votre organisation a-t-elle employé des travailleuses du sexe pour leur expertise et connaissances?

### Programmes et SWIT

12. Votre organisation priorise-t-elle les chapitres du SWIT en lien avec les besoins et réalités de la communauté des travailleuses du sexe? Comment?
13. Votre organisation assure-t-elle que les programmes soient accessibles à la communauté des travailleuses du sexe dans toute sa diversité? Comment?
- a. Votre organisation fournit-elle des services pour les travailleuses du sexe migrantes sans papiers et mobiles?  
Si oui, les services fournis sont-ils les mêmes pour elles que pour les autres travailleuses du sexe?
  - b. Votre organisation fournit-elle des services pour les travailleuses du sexe vivant avec le VIH qui veulent continuer à vendre des services sexuels?  
Si oui, quels services votre organisation leur fournit-elle?
14. Votre organisation a-t-elle une quelconque expérience de programmes sur le travail sexuel par d'autres parties prenantes dans le pays?
- a. Si oui, sont-ils alignés sur le SWIT?
  - b. Si non alignés, quelles recommandations ferait votre organisation pour assurer qu'ils deviennent alignés sur le SWIT?

15. Y a t'il des barrières administratives, législatives ou politiques pour mettre en œuvre des programmes dirigés par des travailleuses du sexe? Si oui, veuillez bien les décrire.
16. Quelles étapes prenez-vous pour assurer que les données sont collectées et conservées de manière sûre et sécurisée?
17. Les financeurs donnent ils assez de temps aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe pour consulter avec leur communauté et les parties prenantes pertinentes avant de soumettre les demandes de financement?



## Indicateurs pour les organisations dirigées par des travailleuses du sexe

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans le pays

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont participé à l'évaluation dans le pays

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui sont au courant du et comprennent le SWIT

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont traduit le Guide Futé des Travailleuses du Sexe pour le SWIT dans les langues comprises par les travailleuses du sexe dans le pays, y compris les migrantes

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont eu accès aux activités de renforcement des capacités sur le SWIT

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont fourni du renforcement de capacités sur le SWIT

↳ au sein de leur organisation

↳ auprès d'autres organisations

# programmes développés en lien avec le SWIT par des organisations dirigées par des travailleuses du sexe

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent demander du soutien de l'ONUSIDA, UNFPA, PNUD, OMS en plaidant pour le SWIT

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent recevoir du soutien de l'ONUSIDA, UNFPA, PNUD, OMS en plaidant pour le SWIT

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont reçu plus de financements depuis qu'elles ont commencé à utiliser le SWIT comme outil de plaidoyer

# autres parties prenantes connues par les organisations dirigées par des travailleuses du sexe plaidant pour le SWIT

@ niveau local

@ niveau régional

@ niveau national

@ niveau continental

@ niveau mondial

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent être au courant si l'ONUSIDA, UNFPA, PNUD et OMS plaident pour le SWIT dans votre pays

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui reçoivent des mises à jour régulières des agences des Nations Unies sur leurs activités liées au SWIT

## Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe

1. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles sont représentées, et par qui Oui ou Non?
2. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles s'engagent dans le processus Oui ou Non?
3. Les travailleuses du sexe choisissent si elles participent ou non Oui ou Non?
4. Les travailleuses du sexe ont une voix égale dans la gestion des partenariats Oui ou Non?
5. Un processus transparent pour les prises de décisions existe et permet du temps pour la consultation (entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs composantes). Oui ou Non?  
Un processus transparent inclut:
  - Une information complète sur la décision à prendre par la communauté a été rendue disponible à temps et dans les langues parlées par les travailleuses du sexe du pays (y compris les migrantes)
  - Une communication électronique ou écrite pour documenter la consultation qui a eu lieu avec les groupes de travailleuses du sexe dans la zone géographique
  - 1 mois, au moins pour permettre une consultation au niveau national
6. Des termes de Référence clairs existent pour les personnes impliquées dans le processus pour indiquer qu'elles représentent leurs communautés, et non leurs intérêts personnels Oui ou Non?
7. Les travailleuses du sexe et leurs partenaires ont une voix et un pouvoir égal Oui ou Non?
8. Les travailleuses du sexe ne sont pas seulement bénéficiaires des programmes mais sont impliquées à tous leurs niveaux (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance) et dans le développement et l'examen des politiques. Oui ou Non?
9. La traduction et l'interprétation sont toujours fournies aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe Oui ou Non?

## Questions pour la participation significative des organisations dirigées par des travailleuses du sexe

1. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent des financements, à cause de provisions spécifiques telle qu'une expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable des politiques de conflit d'intérêts, etc.?  
Si oui, les mêmes provisions s'appliquent elles ou non aux organisations qui ne sont pas dirigées par des travailleuses du sexe?
2. Quelles mesures prend votre organisation pour s'assurer que les travailleuses du sexe sont impliquées significativement et peuvent comprendre le processus, les discussions, et contribuer?
3. Quelles mesures prend votre organisation pour s'assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux travailleuses du sexe?
4. Quelles mesures prend votre organisation pour s'assurer que les travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail sexuel et qu'une aide technique soit fournie par votre organisation.

- Planification?
  - Mise en oeuvre?
  - Suivi et évaluation?
  - Gestion?
  - Gouvernance?
5. Quelles mesures prend votre organisation pour s'assurer que les travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans l'ajustement des priorités quand les ressources sont limitées?
  6. Quelles mesures sont prises pour s'assurer que les résultats des consultations de la communauté sont utilisés pour informer la politique et le développement du programme?
  7. A votre connaissance, les travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?
  8. Quelles mesures prend votre organisation pour s'assurer que les travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les forums politiques liés au travail du sexe que votre organisation connaît?
  9. Votre organisation reconnaît-elle les travailleuses du sexe et les organisations dirigées par des travailleuses du sexe comme experts dans le champ des politiques et programmes sur le travail du sexe? Comment?

## **Indicateurs de participation significative**

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans le pays

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent que les travailleuses du sexe et elles-mêmes sont considérées comme experts par les parties prenantes externes

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent que les financeurs fournissent une information adéquate d'opportunités de financements pour qu'elles consultent avec la communauté des travailleuses du sexe et préparent des demandes de financement

# opportunités de financements avec des critères qui ont pour résultat l'exclusion des organisations de travailleuses du sexe

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui consultent leurs membres à *toutes les étapes* du développement de leur plan stratégique

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent une participation significative dans le développement des politiques nationales

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent une participation significative dans l'ajustement et développement des priorités du programme

# travailleuses du sexe nommées par des organisations dirigées par des travailleuses du sexe participant dans les forums politiques et de programmation nationaux

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui sont appelées à nommer des représentants engagés dans les forums politiques et de programmation

@ niveau local

@ niveau régional

@ niveau national

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont des critères transparents et responsables pour la nomination des représentants des travailleuses du sexe

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont des mécanismes transparents en place pour s'assurer que les représentants des travailleuses du sexe sont responsables devant l'organisation et la communauté

## Questionnaires et Indicateurs pour les organisations non gouvernementales

Il y a beaucoup de différents types d'organisations non gouvernementales, y compris internationales (telle que l'Alliance Internationale HIV/AIDS), des programmes de financements bilatéraux (tels que les programmes LINKAGES et Bridging the Gaps), des organisations nationales non gouvernementales et des organisations locales basées sur une communauté, qui peuvent aussi inclure des organisations dirigées par des travailleuses du sexe. Cartographiez toutes les organisations non gouvernementales pertinentes avant de décider qui interviewer.

### Questions pour les organisations non gouvernementales

#### Connaissance du et accès au SWIT

1. Connaissez-vous, ou quelqu'un travaillant dans votre organisation, le SWIT (Mettre en œuvre des Programmes Complets VIH/IST avec les travailleuses du sexe), le guide normatif international sur les programmes avec les travailleuses du sexe?
2. Votre organisation a-t-elle des copies du SWIT?
3. Est-il disponible en entier dans les langues locales?  
Si oui, la qualité de la traduction est-elle bonne et le langage approprié?
4. Votre organisation a-t-elle des copies du Guide Futé des Travailleuses du sexe sur le SWIT? Est-il disponible dans les langues comprises par les travailleuses du sexe dans le pays, y compris les migrantes?

#### Votre organisation et le SWIT

5. Votre organisation plaide-t-elle pour le SWIT vers l'externe?  
Avec qui?
  - a. Sur une échelle de 1 (bas) à 10 (haut), comment noteriez-vous l'efficacité du plaidoyer de votre organisation sur le SWIT vers l'externe?
  - b. Le plaidoyer de votre organisation a-t-il eu pour résultat l'adoption du SWIT par d'autres parties prenantes de votre pays?  
Si oui, cela a-t-il résulté dans des améliorations dans les vies des travailleuses du sexe?
  - c. Votre organisation est-elle au courant de financeurs qui ont changé leurs critères pour permettre à des organisations dirigées par des travailleuses du sexe de faire une demande de financement depuis le lancement du SWIT?  
Si oui, quand a eu lieu le changement et sont-elles à présent capables de faire une demande de financement?
6. Quelle est la position de votre organisation sur la décriminalisation du travail sexuel?
7. Comment votre organisation plaide-t-elle auprès du gouvernement sur les sujets politiquement sensibles?
8. Votre organisation a-t-elle employé des travailleuses du sexe pour leur expertise et connaissances?
9. Que fait votre organisation pour renforcer la solidarité au sein de la communauté des travailleuses du sexe? Fournissez s'il vous plaît un exemple de succès et un de défi que votre organisation a eu en lien avec le renforcement des organisations dirigées par des travailleuses du sexe.

10. Quelle aide technique ou autre soutien est disponible pour permettre aux organisations de travailleuses du sexe d'accéder à des financements?
11. Votre organisation fournit elle des mises à jour régulières aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe sur son travail pour s'assurer du déploiement et de la mise en œuvre du SWIT?
12. Que fait votre organisation pour développer les capacités des organisations dirigées par des travailleuses du sexe en lien avec le SWIT?

### Programmes et SWIT

13. Le SWIT a t'il été utilisé pour informer le développement des programmes travail du sexe de votre organisation?
14. Le programme travail du sexe de votre organisation met-il en œuvre tous les chapitres du SWIT? Si non, quels chapitres sont couverts?
  - a. Pour chaque chapitre mis en œuvre listez les activités dans votre programme sur le travail du sexe [l'intervieweur doit vérifier les activités avec la liste de contrôle du SWIT].
15. Quel est votre processus pour répondre quand votre organisation est tenue au courant que vos interventions ne sont pas alignées avec le SWIT, ou que les organisations de travailleuses du sexe s'opposent à vos pratiques?
16. Votre organisation s'assure t'elle que les programmes sont accessibles à la communauté des travailleuses du sexe dans sa diversité? Comment?
  - a. Votre organisation fournit elle des services pour les travailleuses du sexe migrantes sans papiers et mobiles?  
Si oui, les services qui leur sont fournis sont-ils les mêmes que ceux fournis aux autres travailleuses du sexe?
  - b. Votre organisation fournit elle des services pour les travailleuses du sexe vivant avec le VIH qui veulent continuer à vendre des services sexuels?  
Si oui, quels services votre organisation leur fournit elle?
17. Combien du budget de votre département est alloué aux programmes sur le travail du sexe?
  - a. Combien de ce financement est alloué aux programmes dirigés par des travailleuses du sexe?
18. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les données collectées et conservées sont en sûreté et sécurité?
19. Y a t'il des barrières administratives, législatives ou politiques pour mettre en œuvre des programmes dirigés par des travailleuses du sexe? Si oui, veuillez bien les décrire.

### **Indicateurs pour les organisations non gouvernementales**

# organisations non gouvernementales identifiées dans la cartographie des parties prenantes

# organisations non gouvernementales interviewées

# organisations non gouvernementales qui ont utilisé le SWIT pour développer leurs programmes sur le travail du sexe

% du financement de l'organisation non gouvernementale qui est utilisé dans les programmes sur le travail du sexe

% du financement de l'organisation non gouvernementale qui est utilisé pour soutenir les programmes dirigés par des travailleuses du sexe

# programmes sur le travail du sexe financés et/ou mis en œuvre par des organisations non gouvernementales

# programmes sur le travail du sexe financés et/ou mis en œuvre par des organisations non gouvernementales en lien avec le SWIT

# organisations non gouvernementales qui impliquent des organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la prise de décision sur les politiques et programmes liés au travail du sexe

# programmes sur le travail du sexe adaptés aux besoins de

- ↪ Travailleuses du sexe vivant avec le VIH
- ↪ Femmes travailleuses du sexe
- ↪ Hommes travailleurs du sexe
- ↪ Travailleuses du sexe transgenres
- ↪ Travailleuses du sexe migrantes avec papiers et mobiles
- ↪ Travailleuses du sexe migrantes sans papiers et mobiles
- ↪ Travailleuses du sexe qui utilisent des drogues

## Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe

1. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles sont représentées, et par qui Oui ou Non?
2. Les travailleuses du sexe choisissent comment s'engager dans le processus Oui ou Non?
3. Les travailleuses du sexe choisissent si elles participent ou non Oui ou Non?
4. Les travailleuses du sexe ont une voix égale dans la façon dont les partenariats sont gérés Oui ou Non?
5. Un processus transparent pour la prise de décision existe et permet du temps pour la consultation (entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs composantes). Oui ou Non?  
Un processus transparent inclut:
  - Une information complète sur la décision à prendre par la communauté a été rendue disponible à temps et dans les langues parlées par les travailleuses du sexe du pays (y compris migrantes)
  - Une communication électronique ou écrite pour documenter la consultation qui a eu lieu avec les groupes de travailleuses du sexe dans la zone géographique
  - 1 mois, au moins, pour permettre une consultation au niveau national
6. Des Termes de Référence clairs existent pour toutes les personnes impliquées dans le processus pour indiquer si elles représentent leurs communautés, et non leurs intérêts personnels Oui ou Non?
7. Les travailleuses du sexe et les partenaires ont une voix et un pouvoir égal Oui ou Non?
8. Les travailleuses du sexe ne sont pas seulement bénéficiaires des programmes mais impliquées à tous leurs niveaux (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance) et dans le développement et examen des politiques. Oui ou Non?
9. La traduction et l'interprétation sont toujours fournies aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe Oui ou Non?

## Questions sur la participation significative pour les organisations non gouvernementales

Ces questions sont conçues pour évaluer l'étendue de la participation significative des travailleuses du sexe dans les organisations non gouvernementales fournissant des services aux travailleuses du sexe.

1. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent des financements, à cause de provisions spécifiques telles qu'une expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable de politiques sur le conflit d'intérêt, etc.?
  - a. Si oui, les mêmes provisions s'appliquent-elles à votre organisation?
2. Quelles mesures prend votre organisation pour s'assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement et sont capables de comprendre le processus, les discussions, et de contribuer?



3. Quelles mesures prend votre organisation pour assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés?
4. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour s'assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail du sexe et dans l'aide technique fournie par votre organisation.
  - Planification?
  - Mise en oeuvre?
  - Suivi et évaluation?
  - Gestion?
  - Gouvernance?
5. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour s'assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans l'ajustement des priorités quand les ressources sont limitées?
6. Quelles mesures sont prises pour s'assurer que les résultats des consultations communautaires sont utilisés pour informer la politique et le développement du programme?
7. A votre connaissance, les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?
8. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour s'assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les forums politiques liés au travail du sexe?
9. Votre organisation reconnaît-elle les travailleuses du sexe et les organisations dirigées par des travailleuses du sexe comme experts dans le champ des politiques et programmes sur le travail du sexe? Comment?
  - a. Votre organisation rémunère-t-elle cette expertise au même niveau que les autres experts rémunérés?
10. Quelles mesures sont prises pour s'assurer que les documents de votre organisation sur le travail du sexe ont bien été revus par des organisations dirigées par des travailleuses du sexe?
  - a. Votre organisation traduit-elle les documents sur le travail du sexe dans les langues qui sont comprises par la communauté des travailleuses du sexe?
11. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour soutenir les organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la consultation de ses membres quand cela est nécessaire?

## Questionnaires et Indicateurs pour le Fonds Mondial

Le Fonds Mondial contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria a inclus le besoin d'assurer un accès à des services complets pour les populations clés, y compris les travailleuses du sexe, dans leur nouvelle stratégie sur 6 ans. Le Fonds Mondial a adopté le SWIT comme guide normatif international pour les programmes sur le travail du sexe, alignant le module de programme sur le travail du sexe avec le SWIT. Les programmes sur le travail du sexe financés au travers du Fonds Mondial devraient donc s'aligner avec le SWIT et assurer une participation significative des organisations de travailleuses du sexe dans la conception, le développement, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation, et la gouvernance des services. Les parties prenantes du Fonds Mondial incluent les Principaux Récipiendaires (PRs), les Sous-Récipiendaires (SRs) et les Sous-Sous-Récipiendaires (SSRs), qui peuvent inclure des organisations dirigées par des travailleuses du sexe; ainsi que les Mécanismes de Coordination du Pays (Country Coordinating Mechanisms: CCMs), incluant les représentantes des travailleuses du sexe aux CCMs. Cartographiez toutes les parties prenantes pertinentes du Fonds Mondial dans votre pays avant de décider qui interviewer.

### Questions pour les PRs, SRs & SSRs du Fonds Mondial

#### Connaissance du et accès au SWIT

1. Connaissez-vous, ou quelqu'un d'autre travaillant dans votre organisation, le SWIT (Mettre en œuvre des Programmes Complet VIH/IST avec les Travailleuses du Sexe), le guide normatif international sur les programmes avec les travailleuses du sexe?
2. Votre organisation a-t-elle des copies du SWIT?
3. Est-il disponible en entier dans les langues locales?  
Si oui, la qualité de la traduction est-elle bonne et le langage approprié?
4. Votre organisation a-t-elle des copies du Guide Futé des Travailleuses du Sexe sur le SWIT? Est-il disponible dans les langues comprises par les travailleuses du sexe dans le pays, y compris les migrantes?

#### Votre organisation et le SWIT

5. Votre organisation plaide-t-elle pour le SWIT vers l'externe? Avec qui?
  - a. Sur une échelle de 1 (bas) à 10 (haut), comment noteriez-vous le plaidoyer de votre organisation sur le SWIT vers l'externe?
  - b. Le plaidoyer de votre organisation a-t-il résulté dans l'adoption du SWIT par d'autres parties prenantes dans votre pays?  
Si oui, a-t-elle résulté dans des améliorations dans les vies des travailleuses du sexe?
  - c. Votre organisation est-elle au courant si des financeurs ont changé leurs critères pour permettre à des organisations dirigées par des travailleuses du sexe de faire des demandes de financement depuis le lancement du SWIT?  
Si oui, quand a eu lieu ce changement et votre organisation est-elle à présent capable de faire une demande de financement?
6. Votre organisation a-t-elle employé des travailleuses du sexe pour leur expertise et connaissances?
7. Que fait votre organisation pour développer les capacités des organisations dirigées par des travailleuses du sexe en lien avec le SWIT?
8. Que fait votre organisation pour renforcer le collectif des travailleuses du sexe et augmenter la solidarité?

9. Quelle aide technique ou autre soutien est disponible pour permettre aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe d'accéder à des financements?
10. Votre organisation fournit elle des mises à jour régulières aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe sur son travail pour s'assurer du déploiement et de la mise en œuvre du SWIT?

### Programmes et SWIT

11. Quelles mesures sont prises pour assurer que la demande de financement et le programme mis en œuvre sont consistants avec le SWIT?
12. Le SWIT a-t'il été utilisé pour informer le développement des programmes sur le travail du sexe de votre organisation?
13. Le programme travail du sexe de votre organisation met-il en œuvre tous les chapitres du SWIT? Si non, quels chapitres sont mis en œuvre?
  - a. Pour chaque chapitre mis en œuvre listez les activités dans votre programme sur le travail du sexe [l'intervieweur doit vérifier les activités avec la liste de contrôle du SWIT].
14. Combien du budget du Fonds Mondial dans votre pays est alloué aux populations clés?
  - a. Combien du budget du Fonds Mondial dans le pays est alloué aux programmes sur le travail du sexe?
  - b. Combien de ce financement est alloué à soutenir des programmes dirigés par des travailleuses du sexe?
15. Quel est votre processus pour répondre quand votre organisation est tenue au courant que vos interventions ne sont pas alignées avec le SWIT ou que des organisations dirigées par des travailleuses du sexe s'opposent à vos pratiques?
16. Votre organisation assure-t'elle que les programmes sont disponibles à la communauté des travailleuses du sexe dans toute sa diversité? Comment?
  - a. Votre organisation fournit elle des services pour les travailleuses du sexe migrantes sans papiers et mobiles?
 

Si oui, les services qui leur sont fournis sont-ils les mêmes que ceux fournis aux autres travailleuses du sexe?
  - b. Votre organisation fournit elle des services aux travailleuses du sexe vivant avec le VIH qui veulent continuer à vendre des services sexuels?
 

Si oui, quels services votre organisation leur fournit elle?
17. Combien du budget de votre département est alloué aux programmes sur le travail du sexe?
18. Combien de ce financement est alloué aux programmes dirigés par des travailleuses du sexe?
19. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les données sont collectées et conservées en sûreté et sécurité?
20. Y a-t'il des barrières administratives, législatives ou politiques à la mise en œuvre de programmes dirigés par des travailleuses du sexe? Si oui, veuillez bien les décrire.

### **Indicateurs pour les PRs, SRs & SSRs du Fonds Mondial**

# organisations identifiées dans la cartographie des parties prenantes

# organisations interviewées

# organisations qui ont utilisé le SWIT pour développer leur programme sur le travail du sexe

% du financement de l'organisation utilisé pour le programme sur le travail du sexe

% du financement de l'organisation utilisé pour soutenir les programmes dirigés par des travailleuses du sexe

# les programmes sur le travail du sexe sont financés et/ou mis en œuvre par les organisations

# les programmes sur le travail du sexe sont financés et/ou mis en œuvre par des organisations en lien avec le SWIT

# organisations qui impliquent les organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la prise de décision sur les politiques et programmes liés au travail du sexe

# programmes sur le travail du sexe adaptés aux besoins de

- ↔ Travailleuses du sexe vivant avec le VIH
- ↔ Femmes travailleuses du sexe
- ↔ Hommes travailleurs du sexe
- ↔ Travailleuses du sexe transgenres
- ↔ Travailleuses du sexe migrantes avec papiers et mobiles
- ↔ Travailleuses du sexe migrantes sans papiers et mobiles
- ↔ Travailleuses du sexe qui utilisent des drogues

% du budget national du Fonds Mondial alloué aux populations clés

% du budget national du Fonds Mondial alloué aux programmes sur le travail du sexe

% du budget national du Fonds Mondial alloué à soutenir les programmes dirigés par des travailleuses du sexe

## Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe

1. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles sont représentées, et par qui Oui ou Non?
2. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles s'engagent dans le processus Oui ou Non?
3. Les travailleuses du sexe choisissent si elles participent ou non Oui ou Non?
4. Les travailleuses du sexe ont une voix égale dans la façon dont les partenariats sont gérés Oui ou Non?
5. Un processus transparent pour la prise de décision existe et permet du temps pour la consultation (entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs composantes). Oui ou Non?  
Un processus transparent inclut:
  - Une information complète sur la décision à prendre par la communauté a été rendue disponible à temps et dans les langues parlées par les travailleuses du sexe dans le pays (y compris migrantes)
  - Une communication électronique ou écrite pour documenter la consultation qui a eu lieu avec les groupes de travailleuses du sexe dans la zone géographique
  - 1 mois, au moins, pour permettre une consultation au niveau national
6. Des Termes de Référence clairs existent pour toutes les personnes impliquées dans le processus pour indiquer qu'elles représentent leurs communautés, et non leurs intérêts personnels Oui ou Non?

- |  |             |
|--|-------------|
| 7. Les travailleuses du sexe et leurs partenaires ont une voix et un pouvoir égal  | Oui ou Non? |
| 8. Les travailleuses du sexe ne sont pas seulement bénéficiaires des programmes mais aussi impliquées à tous les niveaux des programmes (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance) et dans le développement et examen des politiques. | Oui ou Non? |
| 9. La traduction et l'interprétation sont toujours fournies aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe   | Oui ou Non? |

## **Questions sur la participation significative pour les PRs, SRs & SSRs du Fonds Mondial**

Ces questions sont conçues pour évaluer l'étendue de la participation significative des travailleuses du sexe dans les organisations PR, SR et SSR du Fonds Mondial fournissant des services aux travailleuses du sexe.

1. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent des financements, à cause de provisions spécifiques telles qu'une expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable de politiques sur le conflit d'intérêt, etc.?  
Si oui, les mêmes provisions s'appliquent-elles à votre organisation?
2. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement et comprennent le processus, les discussions, et contribuent?
3. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe et dans leurs communautés?
4. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail du sexe et l'aide technique fournie par votre organisation.
  - Planification?
  - Mise en œuvre?
  - Suivi et évaluation?
  - Gestion?
  - Gouvernance?
5. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement quand les ressources sont limitées?
6. Quelles mesures sont prises pour assurer que les résultats des consultations de la communauté sont utilisés pour informer le développement de la politique et du programme?
7. A votre connaissance, les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?
8. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les forums politiques liés au travail du sexe?

9. Votre organisation reconnaît-elle les travailleuses du sexe et les organisations de travailleuses du sexe comme experts dans le champ de la politique et des programmes sur le travail du sexe?  
Comment?
  - a. Votre organisation rémunère-t-elle l'expertise au même niveau que les autres experts rémunérés?
10. Quelles mesures sont prises pour assurer que les documents sur le travail sexuel de votre organisation ont été revus par des organisations dirigées par des travailleuses du sexe?
  - a. Votre organisation traduit-elle les documents sur le travail du sexe dans les langues comprises par la communauté des travailleuses du sexe?
11. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour soutenir les organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la consultation de ses membres quand nécessaire?

## Questions pour le Secrétariat du CCM

### Connaissance du et accès au SWIT

1. Connaissez-vous, ou quelqu'un d'autre travaillant dans votre organisation, le SWIT (Mettre en œuvre des Programmes Complets VIH/IST avec les travailleuses du sexe), guide normatif international sur les programmes avec les travailleuses du sexe?
2. Votre organisation a-t-elle des copies du SWIT?
3. Est-il disponible en entier dans les langues locales?  
Si oui, la qualité de la traduction est-elle bonne et le langage approprié?

### Votre organisation et le SWIT

4. Quel financement est disponible pour développer la capacité des représentants de la communauté pour participer significativement au CCM?
5. Y a-t-il une représentante des travailleuses du sexe au CCM?
6. Quel soutien est fourni aux représentantes de la communauté pour assurer une consultation significative et des mécanismes de retours de leurs communautés?
7. Y a-t-il des protocoles sur le conflit d'intérêt et de confidentialité qui sont applicables pour tous les membres du CCM?
8. Quelles mesures avez-vous prises pour assurer que tous les membres du CCM sont au courant des 5 standards minimums sur les droits humains du Fonds Mondial?

## Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe

10. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles sont représentées, et par qui Oui ou Non?
11. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles s'engagent dans le processus Oui ou Non?
12. Les travailleuses du sexe choisissent si elles participent ou non Oui ou Non?
13. Les travailleuses du sexe ont une voix égale dans la façon dont les partenariats sont gérés Oui ou Non?
14. Un processus transparent pour la prise de décision existe et permet du temps pour la consultation (entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs composantes). Oui ou Non?  
Un processus transparent inclut:
  - Une information complète sur la décision à prendre par la communauté a été rendue disponible à temps et dans les langues parlées par les travailleuses du sexe dans le pays (y compris les migrantes)
  - Une communication électronique ou écrite pour documenter la consultation qui a eu lieu avec les groupes de travailleuses du sexe dans la zone géographique
  - 1 mois, au moins, pour permettre une consultation au niveau national
15. Des Termes de Référence clairs existent pour toutes les personnes impliquées dans le processus pour indiquer qu'elles représentent leurs communautés, et non leurs intérêts personnels Oui ou Non?

- |   |             |
|---|-------------|
| 16. Les travailleuses du sexe et leurs partenaires ont une voix et un pouvoir égal  | Oui ou Non? |
| 17. Les travailleuses du sexe ne sont pas seulement bénéficiaires des programmes mais aussi impliquées à tous les niveaux des programmes (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance) et dans le développement et examen des politiques. | Oui ou Non? |
| 18. La traduction et l'interprétation sont toujours fournies aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe   | Oui ou Non? |

### **Questions sur la participation significative pour le Secrétariat du CCM**

Ces questions sont conçues pour évaluer l'étendue de la participation significative des travailleuses du sexe dans le CCM.

1. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent des financements, à cause de provisions spécifiques telles qu'une expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable de politiques sur le conflit d'intérêt, etc.?  
Si oui, les mêmes provisions s'appliquent-elles à votre organisation?
2. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement et sont capables de comprendre le processus, les discussions et contribuer?
3. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés?
4. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail du sexe et de l'aide technique fournie par votre organisation.
  - Planification?
  - Mise en œuvre?
  - Suivi et évaluation?
  - Gestion?
  - Gouvernance?
5. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans l'ajustement des priorités quand les ressources sont limitées?
6. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les résultats des consultations de la communauté sont utilisés pour informer le développement des politiques et programmes?
7. A votre connaissance, les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?
8. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les forums politiques liés au travail du sexe?



9. Votre organisation reconnaît-elle les travailleuses du sexe et les organisations de travailleuses du sexe comme experts dans le champ de la politique et des programmes sur le travail du sexe?  
Comment?

b. Votre organisation rémunère-t-elle l'expertise au même niveau que les autres experts rémunérés?

10. Quelles mesures sont prises pour assurer que les documents sur le travail sexuel de votre organisation ont été revus par des organisations dirigées par des travailleuses du sexe?

b. Votre organisation traduit-elle les documents sur le travail du sexe dans les langues comprises par la communauté des travailleuses du sexe?

11. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour soutenir les organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la consultation de ses membres quand nécessaire?

## Questions pour les représentantes travailleuses du sexe au CCM

1. Y a-t'il une représentante travailleuse du sexe au CCM?

### Connaissance du et accès au SWIT

2. Connaissez-vous le SWIT (Mettre en œuvre des Programmes Complets VIH/IST avec les travailleuses du sexe), un guide normatif international sur les programmes avec les travailleuses du sexe?
3. Avez-vous une copie du SWIT?
4. Est-il disponible en entier dans les langues locales?  
Si oui, la qualité de la traduction est-elle bonne et le langage approprié?
5. Avez-vous une copie du Guide Futé des Travailleuses du sexe sur le SWIT? Est-il aussi disponible dans les langues comprises par les travailleuses du sexe dans le pays, y compris les migrantes?

### Participation significative

6. Quel financement ou autre soutien est disponible pour développer la capacité des représentants de la communauté pour participer significativement dans le CCM?
  - a. Avez-vous accédé à ce soutien pour participer significativement au CCM et consulter avec votre communauté?  
Si oui, quel soutien a été fourni?
7. Quel soutien est fourni aux représentants de la communauté pour assurer une consultation significative et des mécanismes de retours pour leurs communautés?
  - a. Combien de consultations ont été entreprises avec les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou la communauté des travailleuses du sexe dans les trois dernières années?

### Les programmes et le SWIT

8. Quelles mesures sont prises pour assurer que la demande de financement et le programme mis en œuvre sont consistants avec le SWIT?
9. Combien du budget du Fonds Mondial dans le pays est alloué aux populations clés?
  - a. Combien du budget du Fonds Mondial dans le pays est alloué aux programmes sur le travail du sexe?
  - b. Combien de ce financement est alloué aux programmes dirigés par des travailleuses du sexe?
10. Y a-t'il des protocoles sur le conflit d'intérêt et de confidentialité qui sont applicables à tous les membres du CCM?
  - a. Avez-vous déjà eu affaire à une situation dans laquelle on vous a dit que vous aviez un conflit d'intérêt? Quel était le conflit d'intérêt perçu?

## Indicateurs pour les représentantes travailleuses du sexe au CCM

# des consultations réalisées avec des organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou la communauté des travailleuses du sexe dans les trois dernières années

### Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe

10. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles sont représentées, et par qui Oui ou Non?

- |  |             |
|--|-------------|
| 11. Les travailleuses du sexe choisissent comment s'engager dans le processus  | Oui ou Non? |
| 12. Les travailleuses du sexe choisissent si elles participent ou non  | Oui ou Non? |
| 13. Les travailleuses du sexe ont une voix égale dans la façon dont les partenariats sont gérés  | Oui ou Non? |
| 14. Un processus transparent pour la prise de décision existe et permet du temps pour la consultation (entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs composantes).<br>Un processus transparent inclut:  | Oui ou Non? |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une information complète sur la décision à prendre par la communauté a été rendue disponible à temps et dans les langues parlées par les travailleuses du sexe du pays (y compris les migrantes)</li> <li>• Une communication électronique ou écrite pour documenter la consultation qui a eu lieu avec les groupes de travailleuses du sexe dans la zone géographique</li> <li>• 1 mois, au moins, pour permettre une consultation au niveau national</li> </ul> |             |
| 15. Des Termes de Référence clairs existent pour toutes les personnes impliquées dans le processus pour indiquer si elles représentent leurs communautés, et non leurs intérêts personnels   | Oui ou Non? |
| 16. Les travailleuses du sexe et les partenaires ont une voix et un pouvoir égal   | Oui ou Non? |
| 17. Les travailleuses du sexe ne sont pas seulement bénéficiaires des programmes mais impliquées à tous leurs niveaux (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance) et dans le développement et examen des politiques.   | Yes or No?  |
| 18. La traduction et l'interprétation sont toujours fournies aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe  | Oui ou Non? |

## **Questions sur la participation significative pour les représentantes travailleuses du sexe au CCM**

Ces questions sont conçues pour évaluer l'étendue de la participation significative des travailleuses du sexe dans le CCM.

1. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent un financement, à cause de provisions spécifiques, telle qu'une expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable de politiques sur le conflit d'intérêt, etc.?  
Si oui, les mêmes provisions s'appliquent-elles à votre organisation?
2. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement et sont capables de comprendre le processus, les discussions, et contribuer?
3. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés?

4. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail du sexe et dans l'aide technique fournie par votre organisation.
  - Planification?
  - Mise en oeuvre?
  - Suivi et évaluation?
  - Gestion?
  - Gouvernance?
5. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans l'ajustement des priorités quand les ressources sont limitées?
6. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les résultats des consultations de la communauté sont utilisés pour informer le développement de la politique et des programmes?
7. A votre connaissance, les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?
8. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées dans les forums politiques sur le travail du sexe?
9. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les documents sur le travail du sexe ont bien été revus par les organisations dirigées par des travailleuses du sexe?
10. Quelles mesures prenez-vous pour soutenir les organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la consultation de leurs membres quand nécessaire?

## Questionnaires et Indicateurs pour le gouvernement

Les gouvernements Nationaux, régionaux et locaux ont la responsabilité de planifier et mettre en œuvre des réponses au VIH. Ils auront un nombre de départements qui sont impliqués dans la réponse au VIH. Cartographiez tous les corps gouvernementaux et départements pertinents avant de décider qui interviewer.

### Questions pour les gouvernements locaux, régionaux, et nationaux

#### Connaissance du et accès au SWIT

1. Connaissez-vous, ou quelqu'un d'autre travaillant dans votre organisation, le SWIT (Mettre en œuvre des Programmes Complets VIH/IST avec les Travailleuses du Sexe), le guide normatif international sur les programmes avec les travailleuses du sexe?
2. Votre organisation a-t-elle des copies du SWIT?
3. Est-il disponible en entier dans les langues locales?  
Si oui, la qualité de la traduction est-elle bonne et le langage approprié?
4. Votre organisation a-t-elle des copies du Guide Futé des Travailleuses du Sexe sur le SWIT? Est-il aussi disponible dans les langues comprises par les travailleuses du sexe dans le pays, y compris les migrantes?
5. Le plan national stratégique sur le VIH est-il aligné sur le SWIT et reconnaît-il le rôle des organisations dirigées par des travailleuses du sexe en lien avec le SWIT?

#### Votre organisation et le SWIT

6. Votre département plaide-t-il pour le SWIT? Avec qui?
  - a. Sur une échelle de 1 (bas) à 10 (haut), comment noteriez-vous le plaidoyer de votre département sur le SWIT?
  - b. Le plaidoyer de votre département a-t-il mené à l'adoption du SWIT par d'autres parties prenantes dans votre pays?
  - c. Si oui, a-t-il eu pour résultat des améliorations dans les vies des travailleuses du sexe?
  - d. Votre département est-il au courant de financeurs qui ont changé leurs critères pour permettre à des organisations dirigées par des travailleuses du sexe de faire des demandes de financements depuis le lancement du SWIT?  
Si oui, quand a eu lieu ce changement et votre organisation est-elle à présent capable de faire cette demande de financement?
7. Que fait votre département pour développer la capacité des organisations dirigées par des travailleuses du sexe en lien avec le SWIT?
8. Quelle aide technique ou autre soutien est disponible pour permettre aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe d'accéder à des financements?
9. Votre département a-t-il employé des travailleuses du sexe pour leur expertise et connaissances?
10. Votre département fournit-il des mises à jour régulières aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe sur son travail pour assurer le déploiement et la mise en œuvre du SWIT?
11. Votre département discute-t-il et aligne-t-il sa position sur le travail du sexe en lien avec d'autres départements gouvernementaux?

#### Programmes et SWIT

12. Combien du budget de votre département est alloué aux programmes sur le travail du sexe?

- a. Combien de ce financement est alloué à des programmes dirigés par des travailleuses du sexe?
13. Le SWIT est-il utilisé pour informer le développement des programmes sur le travail du sexe de votre département?
14. Le programme travail du sexe de votre département met-il en œuvre tous les chapitres du SWIT?
  - Si non, quels chapitres sont mis en œuvre?
    - a. Pour chaque chapitre mis en œuvre listez les activités dans votre programme sur le travail du sexe [l'intervieweur doit vérifier les activités avec la liste de contrôle du SWIT].
15. Quel est votre processus pour répondre quand votre organisation est tenue au courant que vos interventions ne sont pas alignées sur le SWIT ou que des organisations de travailleuses du sexe s'opposent à vos pratiques?
16. Votre département s'assure-t'il que les programmes sont accessibles à la communauté des travailleuses du sexe dans toute sa diversité? Comment?
  - a. Votre département fournit-il des services pour les travailleuses du sexe migrantes sans papiers et mobiles?
    - Si oui, les services qui leur sont fournis sont-ils les mêmes que ceux fournis à d'autres travailleuses du sexe?
  - b. Votre département fournit-il des services aux travailleuses du sexe vivant avec le VIH qui veulent continuer à vendre des services sexuels?
    - Si oui, quels services votre organisation leur fournit-elle?
17. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les données sont collectées et conservées en sûreté et sécurité?
18. Y a-t'il des barrières administratives, législatives ou politiques pour mettre en œuvre des programmes dirigés par des travailleuses du sexe? Si oui, veuillez bien les décrire.

## Indicateurs pour les gouvernements locaux, régionaux, nationaux

# départements gouvernementaux identifiés dans la cartographie des parties prenantes

@ Niveau local

@ Niveau régional

@ Niveau national

# départements gouvernementaux interviewés

@ Niveau local

@ Niveau régional

@ Niveau national

# politiques et lois qui créent directement ou indirectement des barrières pour mettre en œuvre des programmes basés sur les droits tels que soulignés dans le SWIT

# politiques et lois qui protègent directement ou indirectement les droits humains des travailleuses du sexe

# politiques et lignes directrices liées au travail du sexe développées depuis que le SWIT a été lancé en 2013

# politiques et lignes directrices liées aux travailleuses du sexe développées avec la participation significative des organisations de travailleuses du sexe depuis que le SWIT a été lancé en 2013

% du financement du département utilisé pour les programmes sur le travail du sexe

% du financement du département utilisé pour les programmes dirigés par des travailleuses du sexe

# programmes sur le travail du sexe financés et/ou mis en œuvre par le gouvernement

# programmes sur le travail du sexe financés et/ou mis en œuvre par le gouvernement en lien avec le SWIT

# programmes sur le travail du sexe adaptés aux besoins de

- ↪ Travailleuses du sexe vivant avec le VIH
- ↪ Femmes travailleuses du sexe
- ↪ Hommes travailleurs du sexe
- ↪ Travailleuses du sexe transgenres
- ↪ Travailleuses du sexe migrantes avec papiers et mobiles
- ↪ Travailleuses du sexe migrantes sans papiers et mobiles
- ↪ Travailleuses du sexe qui utilisent des drogues

## Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe

1. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles sont représentées, et par qui Oui ou Non?
2. Les travailleuses du sexe choisissent comment s'engager dans le processus Oui ou Non?
3. Les travailleuses du sexe choisissent de participer ou non Oui ou Non?
4. Les travailleuses du sexe ont une voix égale dans la façon dont les partenariats sont gérés Oui ou Non?
5. Un processus transparent pour la prise de décision existe et permet du temps pour la consultation (entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés). Oui ou Non?  
Un processus transparent inclut:
  - Une information complète sur la décision à prendre par la communauté a été rendue disponible à temps et dans les langues parlées par les travailleuses du sexe du pays (y compris les migrantes)
  - Une communication électronique ou écrite pour documenter la consultation qui a eu lieu avec les groupes de travailleuses du sexe dans la zone géographique1 mois, au moins, pour permettre une consultation au niveau national
6. Des Termes de Référence clairs existent pour toutes les personnes impliquées dans le processus pour indiquer si elles représentent leurs communautés, et non leurs intérêts personnels Oui ou Non?
7. Les travailleuses du sexe et leurs partenaires ont une voix et un pouvoir égal Oui ou Non?
8. Les travailleuses du sexe ne sont pas seulement bénéficiaires des programmes mais impliquées à tous leurs niveaux (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance) et dans le développement et examen des politiques. Oui ou Non?
9. La traduction et l'interprétation sont toujours fournies aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe Oui ou Non?

## Questions sur la participation significative pour les gouvernements locaux, régionaux, et nationaux

Ces questions sont conçues pour évaluer l'étendue de la participation significative des travailleuses du sexe dans les réponses au VIH des gouvernements locaux, régionaux et nationaux.

11. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent un financement, à cause de provisions spécifiques, telle qu'une expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable de politiques sur le conflit d'intérêt, etc.?  
Si oui, les mêmes provisions s'appliquent-elles à votre organisation?
12. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement et sont capables de comprendre le processus, les discussions, et contribuer?



13. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés?
14. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail du sexe et dans l'aide technique fournie par votre organisation.
  - Planification?
  - Mise en oeuvre?
  - Suivi et évaluation?
  - Gestion?
  - Gouvernance?
15. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans l'ajustement des priorités quand les ressources sont limitées?
16. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les résultats des consultations de la communauté sont utilisés pour informer le développement de la politique et des programmes?
17. A votre connaissance, les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?
18. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées dans les forums politiques sur le travail du sexe?
19. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les documents sur le travail du sexe ont bien été revus par les organisations dirigées par des travailleuses du sexe?
20. Quelles mesures prenez-vous pour soutenir les organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la consultation de leurs membres quand nécessaire?

## Questionnaires et Indicateurs pour les agences des Nations Unies

L'ONUSIDA, PNUD, UNFPA et OMS, en collaboration avec le NSWP, ont développé le SWIT et partagent collectivement la responsabilité de le promouvoir aux niveaux mondial, continental et national. L'ONUSIDA a la responsabilité de coordonner les agences des Nations Unies dans la réponse au VIH dans les pays. Cartographiez toutes les agences des Nations Unies dans votre pays avant de décider qui interviewer.

### Questions pour les Agences des Nations Unies

#### Connaissance du et accès au SWIT

1. Connaissez-vous, et quelqu'un d'autre travaillant dans votre organisation, le SWIT (Mettre en œuvre des Programmes Complets VIH/IST avec les travailleuses du sexe), le guide normatif international sur les programmes avec les travailleuses du sexe?
2. Votre organisation a-t-elle des copies du SWIT?
3. Est-il disponible en entier dans les langues locales?  
Si oui, la qualité de la traduction est-elle bonne et le langage approprié?
4. Votre organisation a-t-elle des copies du Guide Futé des travailleuses du sexe sur le SWIT? Est-il aussi disponible dans les langues comprises par les travailleuses du sexe dans le pays, y compris les migrantes?
5. Le plan stratégique national contre le VIH est-il aligné sur le SWIT et reconnaît-il le rôle des organisations dirigées par les travailleuses du sexe en lien avec le SWIT?

#### Votre organisation et le SWIT

6. Ranger les six chapitres du SWIT selon leur priorité et pertinence pour votre organisation.
7. Votre organisation plaide-t-elle pour ou fournit-elle une aide technique sur le SWIT? A qui?
  - a. Sur une échelle de 1 (bas) à 10 (haut), comment noteriez-vous l'efficacité du plaidoyer de votre organisation sur le SWIT vers l'externe?
  - b. Le plaidoyer de votre organisation a-t-il mené à l'adoption du SWIT par d'autres parties prenantes dans votre pays? A-t-il résulté dans des améliorations dans les vies des travailleuses du sexe?
  - c. Votre organisation est-elle au courant si des financeurs ont changé leurs critères pour permettre à des organisations dirigées par des travailleuses du sexe de faire des demandes de financements depuis le lancement du SWIT?
  - d. Si oui, quand a eu lieu le changement et votre organisation est-elle à présent capable de faire des demandes de financement?
8. Comment votre organisation plaide-t-elle auprès du gouvernement sur les sujets politiquement sensibles?
9. Avez-vous eu des succès en relation au plaidoyer pour des réformes politiques qui augmentent l'accès des travailleuses du sexe aux services et protègent les droits humains des travailleuses du sexe?  
Si oui, donnez des détails du changement politique atteint.
10. Votre organisation discute-t-elle et aligne-t-elle sa position sur le travail du sexe avec les autres agences des Nations Unies?

11. Votre organisation a-t-elle un point focal sur le travail du sexe (ou une population clé) qui a des Termes de Référence clairs?
12. Votre organisation a-t-elle un mécanisme transparent qui assure la participation significative des organisations dirigées par des travailleuses du sexe et des travailleuses du sexe dans les processus au niveau national?  
Si oui, est-elle alignée sur le SWIT?
13. Que fait votre organisation pour développer les capacités des organisations dirigées par des travailleuses du sexe en lien avec le SWIT?
  - a. Comment votre organisation assure-t-elle que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe ont des opportunités pour utiliser ce qui est appris du développement des capacités?
14. Plaidez-vous pour une allocation interne de ressources pour un développement des capacités et la participation significative des organisations dirigées par des travailleuses du sexe?
  - a. Plaidez-vous pour une allocation de ressources gouvernementales pour les programmes sur le travail du sexe en lien avec le SWIT?
15. Que fait votre organisation pour renforcer le collectif des travailleuses du sexe et augmenter la solidarité?
16. Quelle aide technique ou autre soutien est disponible pour permettre aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe d'accéder à des financements?
17. Votre organisation a-t-elle employé des travailleuses du sexe pour leur expertise et connaissances?
18. Votre organisation fournit-elle des mises à jour régulières aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe sur son travail pour assurer le déploiement et la mise en œuvre du SWIT?

### Programmes et SWIT

19. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les données sont collectées et conservées en sûreté et sécurité?
  - a. Comment votre organisation répond-elle quand des organisations dirigées par des travailleuses du sexe signalent que la collection et la conservation des données n'est pas sécurisée?
20. Comment votre organisation répond-elle quand votre organisation est tenue au courant de programmes nationaux qui ne sont pas alignés avec le SWIT ou que des organisations dirigées par des travailleuses du sexe s'opposent à vos pratiques?
21. Y a-t-il des barrières administratives, législatives ou politiques pour mettre en œuvre des programmes dirigés par des travailleuses du sexe? Si oui, veuillez bien les décrire.

### **Indicateurs pour les Agences des Nations Unies**

- # agences identifiées dans la cartographie des parties prenantes
- # agences interviewées
- # agences qui plaident pour ou fournissent une aide technique sur le SWIT dans le pays
- # agences qui agissent si les programmes ne sont pas alignés sur le SWIT
- # agences qui agissent quand les travailleuses du sexe opposent des pratiques
- # agences qui travaillent pour assurer un alignement au sein des Nations Unies
- # agences avec un point focal sur le travail sexuel/population clé

# agences qui ont un mécanisme pour impliquer significativement les organisations dirigées par des travailleuses du sexe alignées sur le SWIT

# agences qui soutiennent le renforcement des capacités pour le SWIT des organisations dirigées par des travailleuses du sexe

# agences qui soutiennent la mise en œuvre d'apprentissage à la suite des activités de renforcement des capacités

# agences qui ont employé des travailleuses du sexe

# agences qui ont des mécanismes en place pour fournir des mises à jour régulières aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe

# agences qui ont essayé d'aborder des sujets politiques sensibles avec les gouvernements

# agences qui ont eu du succès dans le plaidoyer pour une réforme politique qui soutient une approche basée sur les droits au VIH et au travail du sexe

# agences qui ont impliqué des organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans leurs plans de travail

## Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe

- |   |             |
|---|-------------|
| 10. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles sont représentées, et par qui   | Oui ou Non? |
| 11. Les travailleuses du sexe choisissent comment s'engager dans le processus   | Oui ou Non? |
| 12. Les travailleuses du sexe choisissent de participer ou non  | Oui ou Non? |
| 13. Les travailleuses du sexe ont une voix égale dans la façon dont les partenariats sont gérés   | Oui ou Non? |
| 14. Un processus transparent pour la prise de décision existe et permet du temps pour la consultation (entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés).   | Oui ou Non? |
| Un processus transparent inclut:  |             |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Une information complète sur la décision à prendre par la communauté a été rendue disponible à temps et dans les langues parlées par les travailleuses du sexe du pays (y compris les migrantes)</li><li>• Une communication électronique ou écrite pour documenter la consultation qui a eu lieu avec les groupes de travailleuses du sexe dans la zone géographique</li></ul> |             |
| 1 mois, au moins, pour permettre une consultation au niveau national  |             |
| 15. Des Termes de Référence clairs existent pour toutes les personnes impliquées dans le processus pour indiquer si elles représentent leurs communautés, et non leurs intérêts personnels  | Oui ou Non? |
| 16. Les travailleuses du sexe et leurs partenaires ont une voix et un pouvoir égal  | Oui ou Non? |
| 17. Les travailleuses du sexe ne sont pas seulement bénéficiaires des programmes mais impliquées à tous leurs niveaux (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance) et dans le développement et examen des politiques.  | Oui ou Non? |
| 18. La traduction et l'interprétation sont toujours fournies aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe   | Oui ou Non? |

## Questions sur la participation significative pour les Agences des Nations Unies

Ces questions ont été conçues pour évaluer l'étendue de la participation significative des travailleuses du sexe dans les réponses au VIH des Agences des Nations Unies.

21. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent un financement, à cause de provisions spécifiques, telle qu'une expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable de politiques sur le conflit d'intérêt, etc.?
- Si oui, les mêmes provisions s'appliquent-elles à votre organisation?

22. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement et sont capables de comprendre le processus, les discussions, et contribuer?
23. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés?
24. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail du sexe et dans l'aide technique fournie par votre organisation.
  - Planification?
  - Mise en oeuvre?
  - Suivi et évaluation?
  - Gestion?
  - Gouvernance?
25. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans l'ajustement des priorités quand les ressources sont limitées?
26. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les résultats des consultations de la communauté sont utilisés pour informer le développement de la politique et des programmes?
27. A votre connaissance, les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?
28. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées dans les forums politiques sur le travail du sexe?
29. Quelles mesures prenez-vous pour assurer que les documents sur le travail du sexe ont bien été revus par les organisations dirigées par des travailleuses du sexe?
30. Quelles mesures prenez-vous pour soutenir les organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la consultation de leurs membres quand nécessaire?

# PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES TRAVAILLEUSES DU SEXE

Pendant la Réunion Mondiale des Experts<sup>1</sup>, organisée par le NSWP en Septembre 2017, des travailleuses du sexe de toutes les cinq régions du NSWP ont examiné les définitions existantes et déterminé des critères pour une participation significative des travailleuses du sexe dans la conception, le développement, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des programmes, politiques et législations. Il a été relativement facile pour les représentants des organisations dirigées par des travailleuses du sexe d'atteindre un consensus sur la 'Participation significative', car les organisations dirigées par des travailleuses du sexe ont discuté et plaidé pour une participation significative des travailleuses du sexe depuis des années, puisque les travailleuses du sexe sont souvent exclues de ces processus. Cet outil d'évaluation utilise la définition de participation significative à la fois à partir du consensus auquel est arrivée la Réunion Mondiale des Experts et le [Sex Worker Implementation Tool \(SWIT\)](#)<sup>2</sup> pour déterminer ce qu'est la participation significative des travailleuses du sexe.

En 2013, l'OMS, UNFPA, ONUSIDA, NSWP, la Banque Mondiale, et le PNUD ont publié l'outil de Mise en œuvre pour les Travailleuses du Sexe (SWIT), le guide international sur des programmes efficaces contre le VIH et IST pour les travailleuses du sexe, il appelle à et fournit des preuves sur les bénéfices de la participation significative des travailleuses du sexe dans le développement des politiques et des programmes.

*“La participation significative des travailleuses du sexe est essentielle pour construire la confiance et établir des relations et des partenariats qui ont une intégrité et sont pérennes. Cela peut être un défi pour des fournisseurs de services [et l'ONU, INGOs, NGOs, les Programmes Bilatéraux, les Gouvernements, et le Fonds Mondial] qui ont plus l'habitude d'établir les paramètres au sein desquels les services sont fournis, et prescrire comment les relations ou partenariats doivent être conclus. A mesure que les travailleuses du sexe et les organisations de travailleuses du sexe deviennent plus fortes, il y aura des attentes plus grandes de partage des pouvoirs et de renversement du pouvoir.”*

SWIT, Page 7

Ce document est un outil pratique pour que les organisations autoévaluent si elles impliquent significativement les travailleuses du sexe, et pour les organisations dirigées par des travailleuses du sexe pour évaluer si elles sont impliquées significativement.

---

<sup>1</sup> Réunion Mondiale des Experts pour développer un Cadre d'Evaluation dirigé par la Communauté pour le déploiement de l'Outil de Mise en œuvre avec les Travailleuses du sexe et le Cadre d'Evaluation pour la Participation Significative des Travailleuses du sexe à Kiev, Ukraine 3-7 Septembre 2017.

<sup>2</sup> <http://www.nswp.org/resource/sex-worker-implementation-tool-swit>

## Liste pour contrôler la participation significative des travailleuses du sexe

19. Les travailleuses du sexe choisissent comment elles sont représentées, et par qui Oui ou Non?
20. Les travailleuses du sexe choisissent comment s'engager dans le processus Oui ou Non?
21. Les travailleuses du sexe choisissent si elles participent ou non Oui ou Non?
22. Les travailleuses du sexe ont une voix égale dans la façon dont les partenariats sont gérés Oui ou Non?
23. Un processus transparent pour la prise de décision existe et permet du temps pour la consultation (entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et/ou entre les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés). Oui ou Non?  
 Un processus transparent inclut:
- Une information complète sur la décision à prendre par la communauté a été rendue disponible à temps et dans les langues parlées par les travailleuses du sexe du pays (y compris les migrantes)
  - Une communication électronique ou écrite pour documenter la consultation qui a eu lieu avec les groupes de travailleuses du sexe dans la zone géographique
  - 1 mois, au moins, pour permettre une consultation au niveau national
24. Des Termes de Référence clairs existent pour toutes les personnes impliquées dans le processus pour indiquer si elles représentent leurs communautés, et non leurs intérêts personnels Oui ou Non?
25. Les travailleuses du sexe et les partenaires ont une voix et un pouvoir égal Oui ou Non?
26. Les travailleuses du sexe ne sont pas seulement bénéficiaires des programmes mais impliquées à tous leurs niveaux (conception, développement, mise en œuvre, suivi et évaluation, gestion, comités consultatifs et gouvernance) et dans le développement et examen des politiques. Oui ou Non?
27. La traduction et l'interprétation sont toujours fournies aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe Oui ou Non?

## Questions à poser sur la participation significative

Ces questions sont conçues pour évaluer l'étendue de la participation significative des travailleuses du sexe à la fois dans les organisations dirigées par des travailleuses du sexe et dans les autres organisations fournissant des services aux travailleuses du sexe ou responsables pour une réponse au VIH chez les travailleuses du sexe.

Organisations dirigées par des travailleuses du sexe	Organisations non dirigées par des travailleuses du sexe
1. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent des	1. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles désavantagées dans la sélection des organisations qui reçoivent des financements, à cause de provisions spécifiques telles qu'une



<p>financements, à cause de provisions spécifiques telles qu'une expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable de politiques sur le conflit d'intérêt, etc.?</p> <p>Si oui, les mêmes provisions s'appliquent-elles aux organisations non dirigées par des travailleuses du sexe?</p>	<p>expérience irréaliste, des exigences, une application inéquitable de politiques sur le conflit d'intérêt, etc.?</p> <p>Si oui, les mêmes provisions s'appliquent-elles à votre organisation?</p>
<p>2. Quelles mesures prend votre organisation pour assurer que les travailleuses du sexe sont impliquées significativement et peuvent comprendre les processus, les discussions, et contribuer?</p>	<p>2. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement et peuvent comprendre les processus et discussions, et contribuer?</p>
<p>3. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux travailleuses du sexe?</p>	<p>3. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les documents et autres matériels sont accessibles aux organisations dirigées par des travailleuses du sexe et leurs communautés?</p>
<p>4. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail du sexe et l'aide fournie par votre organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification?</li> <li>- Mise en oeuvre?</li> <li>- Suivi et évaluation?</li> <li>- Gestion?</li> <li>- Gouvernance?</li> </ul>	<p>4. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les étapes suivantes des programmes sur le travail du sexe et l'aide technique fournie par votre organisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification?</li> <li>- Mise en oeuvre?</li> <li>- Suivi et évaluation?</li> <li>- Gestion?</li> <li>- Gouvernance?</li> </ul>
<p>5. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans l'ajustement des priorités quand les ressources sont limitées?</p>	<p>5. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans l'ajustement des priorités quand les ressources sont limitées?</p>
<p>6. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les résultats des consultations de la communauté sont utilisés pour informer le développement des politiques et les programmes?</p>	<p>6. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les résultats des consultations de la communauté sont utilisés pour informer le développement des politiques et des programmes?</p>
<p>7. A votre connaissance, les travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?</p>	<p>7. A votre connaissance, les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont-elles impliquées significativement dans tous les forums politiques liés au travail du sexe?</p>
<p>8. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les forums politiques liés au travail du sexe?</p>	<p>8. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour assurer que les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont impliquées significativement dans les forums politiques liés au travail du sexe?</p>

<p>9. Votre organisation reconnaît-elle les travailleuses du sexe et les organisations dirigées par des travailleuses du sexe comme experts dans le champ des politiques et programmes sur le travail du sexe? Comment?</p>	<p>9. Votre organisation reconnaît-elle les travailleuses du sexe et les organisations dirigées par des travailleuses du sexe comme experts dans le champ des politiques et programmes sur le travail du sexe? Comment?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre organisation rémunère-t-elle cette expertise au même niveau que les autres experts rémunérés?</li> </ul>
	<p>10. Quelles mesures sont prises pour assurer que les documents sur le travail du sexe de votre organisation sont revus par des organisations dirigées par des travailleuses du sexe?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre organisation traduit-elle les documents liés au travail du sexe dans les langues comprises par la communauté des travailleuses du sexe?</li> </ul>
	<p>11. Quelles mesures votre organisation prend-elle pour soutenir les organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans la consultation de leurs membres quand nécessaire?</p>

## Indicateurs pour une participation significative des travailleuses du sexe

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans le pays

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent que les travailleuses du sexe et elles-mêmes sont considérées comme experts par les parties prenantes externes

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent que les financeurs fournissent assez d'information sur les opportunités de financements pour qu'elles puissent consulter avec la communauté des travailleuses du sexe et préparer des demandes de subvention

# opportunités de financements avec des critères qui résultent dans l'exclusion des organisations dirigées par des travailleuses du sexe

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui consultent leurs membres à *tous les niveaux* dans le développement de leur plan stratégique

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent une participation significative dans le développement des politiques nationales

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui signalent une participation significative dans l'ajustement du développement des priorités et des programmes

# travailleuses du sexe nommées par des organisations dirigées par des travailleuses du sexe dans les forums politiques et de programmation

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui doivent nommer des représentants qui s'engagent dans les forums politiques et de programmation

@ niveau local

@ niveau régional

@ niveau national

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont des critères transparents et responsables pour la nomination de représentantes travailleuses du sexe

# organisations dirigées par des travailleuses du sexe qui ont des mécanismes transparents en place pour assurer que les représentantes travailleuses du sexe sont responsables devant leur organisation et la communauté

# Liste de contrôle du SWIT pour les interviews de toutes les parties prenantes:

## Chapitre 1: Prise de pouvoir de la Communauté

- ⊙ Travailler avec les communautés de travailleuses du sexe
- ⊙ Favoriser la direction par les travailleuses du sexe
- ⊙ Développer des collectifs de travailleuses du sexe
- ⊙ Adapter aux besoins et contextes locaux
- ⊙ Promouvoir un cadre pour les droits humains
- ⊙ Renforcer les systèmes communautaires (renforcer le collectif)
- ⊙ Façonner la politique et créer des environnements favorables
- ⊙ Pérenniser le mouvement

## Chapitre 2: Aborder la Violence contre les Travailleuses du Sexe

- ⊙ Prise de pouvoir de la Communauté
- ⊙ Renforcer les capacités des travailleuses du sexe
- ⊙ Plaider pour des réformes
- ⊙ Favoriser la responsabilisation de la police
- ⊙ Promouvoir la sûreté et la sécurité des travailleuses du sexe
- ⊙ Fournir des services de santé aux travailleuses du sexe qui subissent de la violence
- ⊙ Fournir des services de soutien psychosocial, juridique, et autres

## Chapitre 3: Services dirigés par la Communauté

- ⊙ L'aller vers dirigé par la Communauté
- ⊙ Espaces sûrs (centres et permanences)
- ⊙ Amélioration de la qualité du communautaire: systèmes qui incluent les retours de la communauté

## Chapitre 4: Programmes Préservatifs et Lubrifiant

- ⊙ Etablir des fournitures accessibles de préservatifs masculins et féminins et de lubrifiant pour les travailleuses du sexe
- ⊙ Promotion à plusieurs niveaux des préservatifs masculins et féminins et des lubrifiants
- ⊙ Créer un environnement favorable au programme pour les préservatifs
- ⊙ Considérations spécifiques pour les programmes pour les préservatifs (femmes, hommes, transgenres, stratégies de négociation des préservatifs, programmes sociaux de marketing du préservatif avec les travailleuses du sexe)
- ⊙ Gestion du programme préservatifs

## Chapitre 5: Services cliniques et de soutien

- ⊙ Dépistage volontaire du VIH et counseling
- ⊙ Services volontaires de dépistages pour les travailleuses du sexe
- ⊙ Thérapie antirétrovirale
- ⊙ Tuberculose et travailleuses du sexe
- ⊙ Services de réduction des risques pour les travailleuses du sexe qui utilisent des drogues
- ⊙ Services IST
- ⊙ Aborder les besoins en santé sexuelle et reproductive des travailleuses du sexe

## Chapitre 6: Gestion de Programme et Renforcement des Capacités d'Organisation

### Partie 1: Gestion de Programme

- ⊙ Définir le programme et les standards
- ⊙ Etablir un système de suivi pour gestion des données
- ⊙ Planifier l'évaluation du programme
- ⊙ Définir la structure de gestion
- ⊙ Prioriser
- ⊙ Mettre en oeuvre par étapes
- ⊙ Etablir un système de supervision
- ⊙ Assurer progressivement une entière participation des travailleuses du sexe
- ⊙ Renforcement des capacités/programme d'apprentissage
- ⊙ Développement du personnel

## Partie 2 Renforcer la Capacité des Organisations de Travailleuses du Sexe:

© Renforcement des capacités organisationnelles

- ↳ Gouvernance
- ↳ Gestion de projet
- ↳ Mobilisation des Ressources
- ↳ Réseautage

## **Lignes directrices pour rédiger des rapports de pays**

**TITRE DU RAPPORT:** Evaluation dirigée par la communauté du déploiement du SWIT et participation significative des travailleuses du sexe au [NOM DU PAYS]

**INTRODUCTION:** Les travailleuses du sexe sont une population clé dans la réponse mondiale au VIH, étant donné qu'elles sont 13.5 fois plus susceptibles de vivre avec le VIH que les autres adultes. Le poids disproportionné du VIH porté par les travailleuses du sexe signifie qu'il est impératif que les pays investissent dans des programmes pour les travailleuses du sexe, mais il est aussi important qu'ils investissent dans les bonnes sortes de programmes. [Mettre en oeuvre des Programmes Complets VIH/IST avec les travailleuses du sexe: Approches pratiques des Interventions Collaboratives](#) aussi connu comme l'Outil de Mise en Œuvre avec les Travailleuses du Sexe (SWIT) fournit des lignes directrices pratiques sur comment mettre en œuvre des programmes VIH et IST basés sur les droits avec les travailleuses du sexe. Il a été publié en Octobre 2013 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Programme Joint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), le Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel (NSWP), la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le NSWP en collaboration avec des représentants des réseaux régionaux dirigés par des travailleuses du sexe en Afrique, Asie Pacifique, Caraïbes, Europe de l'Est et Asie Centrale, et Amérique Latine a développé un cadre d'évaluation communautaire pour le déploiement national du SWIT et l'évaluation de la participation significative des travailleuses du sexe dans le développement de politiques et de programmes. En lien avec les principes du SWIT, les organisations dirigées par des travailleuses du sexe sont les mieux placées pour évaluer le déploiement de ce guide normatif international au niveau national, continental et mondial.

**CONTEXTE DU PAYS:** Doit être rédigé par une organisation dirigée par des travailleuses du sexe menant l'évaluation du pays. L'organisation dirigée par des travailleuses du sexe devrait décider quelle est l'information à laquelle elle a accès au sujet de la situation dans le pays et quelle information elle veut inclure.

**ANALYSE DES PARTIES PRENANTES:** Doit être rédigée par l'organisation dirigée par des travailleuses du sexe menant l'évaluation du pays après l'analyse des interviews de toutes les parties prenantes.

L'analyse des parties prenantes devrait inclure une section sur chacune des parties prenantes ci-dessous:

1. Les organisations dirigées par des travailleuses du sexe
2. Les organisations non gouvernementales
3. Les programmes soutenus par le Fonds Mondial
4. Les programmes soutenus par le gouvernement
5. Les agences des Nations Unies

Chaque section devrait inclure un résumé des résultats de toutes les organisations interviewées et des citations des individus/organisations, y compris les résultats sur la participation significative des travailleuses du sexe. *Une permission doit être obtenue pour publier ces citations.*

L'analyse des parties prenantes devrait terminer par une conclusion sur comment le SWIT est déployé dans le pays, la participation significative des travailleuses du sexe et la contribution de chacune des parties prenantes.

**ANALYSE DE LA PARTICIPATION SIGNIFICATIVE:** Doit être rédigé par l'organisation dirigée par des travailleuses du sexe menant l'évaluation du pays après l'analyse des réponses des interviews des parties prenantes, une réflexion sur les expériences vécues par les travailleuses du sexe dans le pays, et les réalités vécues par les organisations dirigées par des travailleuses du sexe.

Cette section devrait inclure un résumé des résultats de chaque partie prenante et des citations des individus/organisations. *Une permission doit être obtenue pour publier ces citations.*

L'analyse de la participation significative devrait terminer par une conclusion sur comment les principes de la participation significative ont été respectés dans le pays et la contribution de chacune des parties prenantes.

**RECOMMANDATIONS:** Doit être rédigée par l'organisation dirigée par des travailleuses du sexe menant l'évaluation du pays, après que l'analyse des parties prenantes et celle de la participation significative aient été complétées. Les recommandations devraient se concentrer sur les améliorations requises dans la contribution des parties prenantes pour le déploiement du SWIT et impliquer significativement les organisations dirigées par des travailleuses du sexe ainsi que les travailleuses du sexe dans la réponse à apporter au VIH.